

N° 137 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-1-2013

« Peu à peu, la souris coupe un câble. » (Proverbe anglais.) Dernier numéro paru : 1^{er}-1-2013 (24^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ L'arbre de la rue Demarquay ne sera pas remplacé par un panneau publicitaire : victoire ! (Paris, décembre 2012)

Grâce à une forte mobilisation (LP136), deux mois durant, des résidents et des riverains (500 signatures, vœu déposé au conseil municipal), et avec l'aide des associations antipublicitaires, l'ailante (15 mètres de haut) menacé par un projet de panneau publicitaire, au 1, rue Demarquay (Paris 10^e), pourra continuer de réjouir les yeux et les poumons des habitants. Le bailleur et l'afficheur ont renoncé à leur projet, par souci d'apaisement. C'est par un article du *Parisien* du 11 décembre 2012 que la victoire a été rendue publique. Le panneau devrait être installé ailleurs : aux riverains du futur emplacement de se mobiliser à leur tour !

II ■ Prison avec sursis et lourdes peines pour les trois briseurs d'écrans publicitaires numériques (20 novembre 2012)

Hadrien, Elsa et Yoann, les trois étudiants qui avaient comparu le 23 octobre 2012, devant la 10^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, pour avoir, entre mai et septembre 2010, lors de 31 actions clandestines menées dans le métro de Paris, brisé (à coups de marteaux ou de molettes) et/ou barbouillé (de slogans antipublicitaires), en réunion, 75 écrans publicitaires espions, appelés « Numériflash » par leur propriétaire, la société Métrobus (LP136), ont été condamnés le 20 novembre 2012 : Hadrien à 3 mois de prison avec sursis et 28 986,50 euros (23 faits) ; Elsa à 1 mois avec sursis et 7 502,50 euros (9 faits) ; Yoann à 800 euros d'amende (dont 500 avec sursis) plus 1 336 euros (1 fait). Avocate : maîtresse Irène Terrel (01 45 87 29 54). Soutien financier : prendre contact avec Yvan Gradis par l'intermédiaire du Publiphobe.

III ■ Propos épars

François Taillandier (écrivain) : « On vit dans une société des images plus qu'aucune autre qui nous a précédés. Dans l'art roman, les vitraux donnaient des images dans un monde où il y en avait peu. Leur force était réelle. Aujourd'hui, on ne peut rien nous dire sans vouloir nous le montrer. Pour vendre un téléphone portable, on vous montre l'image d'un couillon radieux qui utilise un portable. Ces images m'énervent. » (*Le Matricule des anges*, n° 36, septembre-octobre 2001). N. B. : FT est l'auteur du roman *Le Cas Gentile* (Stock, 2001), enquête sur un pompier qui a détruit des panneaux publicitaires à coups de barre de fer.

IV ■ Lescar réduit l'affichage publicitaire (Pyrénées-Atlantiques, décembre 2012)

La ville de Lescar vient de bannir les panneaux de 4 x 3 mètres (le pire en matière de pollution publicitaire) : 4 panneaux à double face (soit 8 faces) disparaîtront du paysage en janvier 2013. D'autre part, les panneaux de 2 m² ne seront plus que 13 au lieu de 17, et ne seront plus éclairés la nuit. Pour féliciter la mairie : internet (<http://www.lescar.fr/index.php/ecrire-a-la-mairie>) ou courrier (hôtel de ville, allée du Bois-d'Ariste, CS 70488, 64238 Lescar cedex).

V ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : Paris barbouille, Lille bombarde à répétition

Le Collectif des déboulonneurs (V. XV), né à Paris en 2005 (LP91...), a de nouveau agi en novembre et décembre. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Novembre 2012. Le 24, à 16 h, à Paris (dans la gare Saint-Lazare), 23 écrans numériques ou déroulants de l'affich. Métrobus ont été barbouillés par 17 militants (dont plusieurs venus exprès de province), devant 80 amis (dont 3 élus : Sandrine Mees, Verts ; Jean-François Pellissier, Alternatifs ; Danielle Simonnet, Parti de gauche), 7 journal. (France Info, France Inter, *Inrocksuptibles*, Reporterre, RFI, RTL, Télé Bocal), l'Église de la très sainte consommation et la Fanfare invisible. Du fait de l'embarras des forces de l'ordre mélangées (Gendarmerie, Police nationale, Sécurité ferroviaire), les militants, malgré leur insistance, ont eu du mal à se faire arrêter, certains, au hasard, ont été menottés, et tous n'ont pas réussi à faire une déposition.

Décembre 2012. À Lille (Grand-Place), la vitrine de la librairie *Le Furet du Nord*, qui expose un écran publicitaire numérique de 7 m², a été – comme en octobre (LP136) – bombardée-barbouillée à répétition par des militants, à l'aide d'œufs remplis de peinture : 6 le 4 (nettoyage le surlendemain), 9 le 6 (nettoyage le lendemain), 20 le 8 (nettoyage le lendemain), 6 le 11, cette fois en présence de la police (relevés d'identités), de 2 employés du *Furet* et de journalistes (nettoyage le lendemain). Art. avec photo dans *Nord éclair* et reportage sur Grand Lille TV, le 12. Le 15, le message « Zone historique protégée, pas de pub ici » a été peint au blanc d'Espagne sur les portes vitrées, sous l'écran. Un obstacle urbain voisin a également été barbouillé à l'occasion. Le 19, à 14 h, à Poitiers, 20 panneaux ont été recouverts par des militants, devant la police, qui a contrôlé les identités.

Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

VI ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : comment cracher sur la publicité sans donner son ADN ?

Paris, 25 février 2013 : audience au TGI (sous réserve ; assurez-vous qu'elle a bien lieu). Le procès correctionnel de 6 militants (Vincent Boroli, Raphaël Callandreaux, Yvan Gradis, Raphaël Jolly, P. Loeb et Arthur Lutz) pour barbouillage et refus de prélèvement ADN (en 2009) avait été renvoyé, le 12 juin 2012, au 25 février 2013, leur avocat (Joseph Brehm, associé de William Bourdon) ayant soulevé deux questions prioritaires de constitutionnalité, sur lesquelles la Cour de cassation a dû statuer depuis : l'inconstitutionnalité liée au prélèvement génétique lors de la garde à vue, et la centralisation de ces données dans le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (13 h 30, Palais de justice, 12^e chambre correctionnelle).

VII ■ « L'Histoire leur donnera raison » : pavé dans la mare, ou dans la porte du Palais de justice

Le livret de 20 pages annoncé au numéro précédent (LP136), sur le procès correctionnel de six barbouilleurs, s'avère être un livre de 90 pages (en gros caractères), autoédité par le Collectif des déboulonneurs. Sommaire : lettre des six prévenus au garde des Sceaux avant leur procès du 8 octobre 2012, lettre de soutien de l'ambassadeur Albert Salon, message téléphonique du philosophe Edgar Morin, reconstitution de l'audience du 8 octobre, jugement du 22, communiqué de presse des prévenus au sortir

du procès. Quatrième de couverture : « Procès de l'antipublicité ou de la publicité ? Jugez-en par vous-même en entrant dans la salle et en assistant à l'audience comme si vous y étiez. Au travers de seize bouches – juge, procureur, avocats, prévenus, témoins, soutiens –, c'est le problème entier de la publicité, tous aspects confondus, qui est ici posé. Au lieu d'un essai ennuyeux, voici un "débat" dont les acteurs, certains d'entre eux du moins, jouent leur avenir. Ici prend fin la dichotomie acte/parole, puisque la parole se fait acte... à haut risque. » Prix : 6,90 euros (+ 3,50 euros de port). On peut le commander par internet (http://www.ilv-edition.com/librairie/histoire-leur-donnera-raison_2.html) ou par l'intermédiaire du *Publiphobe* (ajouter 2 euros).

VIII ■ Accidentée de la route pour cause de publicité (témoignage d'Anne Pons, écrivain et journaliste, Paris)

(Trois ans et demi après un accident de la route, survenu en Touraine en juillet 2009.)

« À la suite d'un accident grave sur une autoroute, je demeure persuadée que l'une des causes responsables de ma distraction a été la lecture d'une publicité géante qui recouvrait entièrement les parois du camion que j'entreprenais de doubler. Au point que je me rappelle encore qu'il s'agissait des bienfaits d'une marque de yaourt, et, *horrible visu*, de transit facilité. »

IX ■ Langue de téléspectateur

Point n'est besoin d'avoir la télévision (ou plutôt d'être eu par elle) pour observer les dégâts de cette machine à propager les virus : tout le monde a, dans son entourage, au moins un téléspectateur, qu'il suffit d'écouter. Par exemple, le téléspectateur finit par dire : « Pas de souci. » Le non-téléspectateur, lui, s'obstine à dire : « Pas de difficulté » (ou : « rassurez-vous »).

X ■ Paysages de France libère Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) et Le Blanc (Indre)

Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) – Mai 2010 : l'association saisit le préfet à propos d'une enseigne de grande surface de 27 mètres de haut (limite légale : 6,50 mètres). Juin : procès-verbal. Juillet : lettre d'avertissement de la préfecture à la grande surface. Juin 2011 : le maire met la grande surface en demeure de se mettre en conformité dans le délai de 15 jours. Quelques mois plus tard : les lettres de l'enseigne sont démontées, mais pas le pylône. Décembre 2012 : le pylône est démonté.

Le Blanc (Indre) – Novembre 2010, l'association demande au député-maire (Jean-Paul Chanteguet, par ailleurs président du parc naturel régional de la Brenne, et de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale) de mettre un supermarché en demeure de supprimer 21 faces d'enseignes en infraction dans sa ville. Le maire refuse. Le préfet n'agit pas non plus, ignorant même qu'il existe une loi en la matière. Le 6 décembre 2012, le tribunal administratif de Limoges condamne l'État à payer 4 500 euros de dommages-intérêts à l'association – entre-temps, M. Chanteguet a démissionné de ses fonctions de maire.

XI ■ « Le paysage se vit aussi avec le cœur » par Pierre-Jean Delahousse (22 novembre 2012)

Pierre-Jean Delahousse, président (et fondateur) de Paysages de France, auquel des adhérents anonymes ont fait la surprise, lors de l'assemblée générale de la fin de l'été 2012, de lui offrir un cadeau en remerciement de ses vingt années de travail militant titanesque, a subi, cet automne, un coup dur personnel, au lendemain duquel il a adressé les lignes suivantes à ses proches :

« Chers amis, plus de deux mois se sont écoulés depuis notre assemblée générale du 16 septembre. Je garde pourtant si intact le souvenir de ces moments, "complotés dans le plus grand secret", que j'en savoure encore chaque jour toute la charge émotionnelle. Alors que je vous écris ces quelques lignes, le soleil d'automne illumine le paysage qui défile le long du train. À perte de vue resplendit le bocage, comme si toute sa beauté s'était un instant cristallisée. Cette beauté, cette lumière, ce doux langage du paysage qui s'offrent à mon regard me font penser à vous. Hier soir, alors que j'étais à Limoges pour l'audience de ce matin au tribunal administratif, j'ai appris par téléphone [une nouvelle personnelle catastrophique]. Eh bien, sachez-le, ce que vous avez fait le 16 septembre a aussitôt ressurgi devant mes yeux. Et je n'étais plus seul. Oui, de même que le paysage se vit aussi avec le cœur, sans le cœur l'action que nous menons serait aride, vide de sens et sans doute décourageante. Alors, très simplement, je vous le dis encore une fois, merci, merci pour tout. Dans le train, entre Limoges et Guéret, 22 novembre 2012. »

XII ■ Deuxième bâchage de panneaux publicitaires au Mans (10 novembre 2012)

Après une première action en juin 2012 (LP134), des antipublicitaires du Mans ont procédé à un nouveau bâchage de panneaux publicitaires, le 10 novembre 2012, cette fois au carrefour entre la rocade et l'avenue Bollée, surnommé le « carrefour aux 18 panneaux ». Devant une trentaine de sympathisants, plusieurs journalistes (France Bleu, LM TV, *Le Maine libre*, *Ouest-France*, RCF, *Sarthemag*) et une police passive, trois panneaux (des afficheurs Oxalive et JCDecaux) ont été recouverts de bâches disant notamment : « Pollution visuelle, pollution mentale ». (Contact : 02 43 24 35 79.)

XIII ■ Résistance à l'agression publicitaire : coprésidence depuis le 1^{er} décembre 2012

Depuis son assemblée générale du 1^{er} décembre 2012, l'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP) [V. XV] est coprésidée par Charlotte Nenner, présidente sortante (en fonction depuis 2008), et Khaled Gaiji, nouveau président en titre.

XIV ■ Agenda

25-2-2013, Paris : procès de 6 déboulonneurs pour barbouillage et refus de prélèvement ADN ; 13 h 30, 12^e chambre correctionn. (sous réserve).

XV ■ Carnet d'adresses

- *Casseurs de pub* : 52, rue Crillon, BP 36003, 69411 Lyon Cedex 06 ; tél. 04 72 00 09 82 ; internet : www.casseursdepub.org.
- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.
- La Meute des chiennes de garde contre la public. sexiste : Maison des assoc., boîte n° 11, 5, r. Perrée, 75003 Paris ; internet : www.lameute.fr.
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVI ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 136 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).
- « *L'Histoire leur donnera raison* » (V. VII), livre de 90 pages sur un procès de « déboulonneurs » en 2012 : 6,90 euros (+ 3,50 euros de port), par internet (http://www.ilv-edition.com/librairie/histoire-leur-donnera-raison_2.html) ou par l'intermédiaire du *Publiphobe* (ajouter 2 euros).

XVII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le *Publiphobe* », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 137 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le *Publiphobe*, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)